

14 - Calvados

lundi 5 février 2007, par COMBAZ



Accueil familial
des personnes âgées ou handicapées

Service accueil familial Accueil familial Mode d'accueil alternatif au maintien à domicile et au placement en établissement spécialisé : les personnes handicapées ou âgées sont prises en charge au domicile de particuliers agréés et contrôlés par les conseils départementaux (ou par des établissements de santé mentale). des personnes âgées/handicapées du Conseil Départemental

Direction de l'Autonomie

17, avenue Pierre Mendès-France

14035 Caen

Tél : 02 31 57 16 35 - [en savoir plus](#)

- En 2002 : 198 AF accueillant 157 AH et 133 PA
- En 2007 : 125 AF accueillant 184 personnes
- Janvier 2014 : 184 AF, 241 personnes accueillies

Association des accueillants familiaux accueillant familial

accueillants familiaux Agréés pour prendre en charge à leur domicile des personnes âgées ou handicapées adultes n'appartenant pas à leur propre famille, les accueillants familiaux proposent une alternative aux placements en établissements spécialisés. 14 (fondée en septembre 2012) : Mme Lelogeais (Présidente) - 34, avenue du Parc - 14630 Cagny - Tél. 02.31.23.46.31

Voir également [un guide à télécharger](#) et [senioractu.com](#)



A signaler à la CADA : ce département refuse encore de communiquer la liste exhaustive des accueillants agréés.



Le CD "filtre" encore les admissions en accueil familial, sans respecter la liberté de choix des personnes accueillies - voir Le Conseil Départemental peut-il s'opposer à un accueil ? et cet article.